



COMPTE RENDU EPREUVE AILE D'ARGENT DE VOL RADIOCOMMANDE CATEGORIE AVION

Vol extérieur

Vol d'intérieur

(à transmettre par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat)

CANDIDAT NOM : Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse :

..... e.mail :@.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ | LAM :

Nom et prénom du moniteur ayant formé le candidat (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :
.....

Epreuve effectuée le : à

Examineurs	Nom	Prénom	Qualité	Signature
1 ^{er} officiel				
2 ^{ème} officiel				

Qualité (préciser président de club, de LAM, délégué départemental., titulaire DFFA, juge, examinateur QPDD)

Cocher la case ad hoc : Épreuve réussie Épreuve manquée

EPREUVE A EFFECTUER (cf. page suivante)

Essai : 1^e

2^{ème}

Décollage		
Ligne droite face au vent d'au moins 100 m. à moins de 10 m. de hauteur (en vol extérieur seulement)		
Tour de salle par virage à gauche suivi d'un tour de salle par virage à droite (en vol d'intérieur seulement)		
Huit dans le plan horizontal (entrée vent de face en vol d'extérieur)		
Boucle entrée vent de face		
Renversement ou tonneau		
Circuit rectangulaire d'approche		
Atterrissage (avion intact) dans la zone définie		
Respect de la sécurité		
Temps de vol supérieur à 5 minutes		

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit : à 3 minutes pour démarrer et décoller et à un essai non-concluant.

Date et signature du candidat

CADRE RESERVE A LA LAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président de la LAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du diplôme (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives à l'aile d'argent

L'épreuve pour une aile d'argent peut être passée dans les deux années qui suivent celle de l'obtention de l'aile de bronze et implique de disposer d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

L'aile d'argent peut être tentée plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention de l'aile d'argent donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

L'aile d'argent VCC et avion VRC peut être passée en intérieur ou en extérieur.

Les épreuves peuvent être réalisées avec un aéromodèle n'appartenant pas au candidat.

Epreuve à effectuer pour l'aile d'argent de vol radiocommandé catégorie avion (vol extérieur ou d'intérieur)

- Décollage de l'aéromodèle.
- En vol extérieur : ligne droite face au vent d'au moins 100 m à moins de 10 m de hauteur.
- En vol d'intérieur : tour de salle par virage à gauche suivi d'un tour de salle par virage à droite.
- Huit dans le plan horizontal ¹ (figure constituée de deux cercles tangents) avec entrée face au vent en vol d'extérieur. En vol d'intérieur ², le huit horizontal sera effectué selon les directives des officiels.
- Boucle entrée vent de face.
- Renversement ou tonneau.
- Circuit rectangulaire d'approche.
- Atterrissage (avion intact) dans une zone définie par les officiels, par exemple une zone de 50 m x 20 m (avec atterrissage face au vent) en vol d'extérieur ou d'un diamètre de 12 mètres en vol d'intérieur.

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

Le temps de vol devra être supérieur à cinq minutes (du décollage au toucher des roues).

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant.

Contrôle de l'épreuve

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels désignés par la LAM concernée, ceux-ci devant disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

À l'issue de l'épreuve (réussie ou non), le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat, il sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat. Si l'épreuve est manquée, le compte rendu sera conservé par la LAM, pour servir en cas de contestation. Si l'épreuve est réussie, le président de la LAM validera le compte rendu et l'enverra à la FFAM pour prise en compte.

1 - En vol d'extérieur, le huit horizontal est ainsi défini : arrivant à une hauteur d'une trentaine de mètres environ face au vent et dans l'axe de piste, le modèle effectue devant les officiels un virage en éloignement de 90 degrés, puis bascule en sens inverse du premier virage pour réaliser un cercle complet. A la fin de ce cercle (devant les officiels et en éloignement), il effectue un 270 degrés en sens opposé suivi d'une remise à plat devant les officiels. Les deux cercles constituant le huit horizontal seront sensiblement de même diamètre.

2 - En vol d'intérieur, le huit horizontal sera effectué selon les directives des officiels.